

LE BILINGUISME ET L'UNITÉ NATIONALE

Dans l'enquête générale de l'*Action française* sur le bilinguisme, nous sommes appelé à faire l'examen particulier du bilinguisme au point de vue de l'unité nationale. Commençons par poser le sujet et le bien préciser, pour ne pas aboutir à de lamentables équivoques.

« Le bilinguisme et l'unité nationale » peuvent s'entendre de plusieurs façons.

1o La connaissance générale des deux langues parlées au Canada est-elle essentielle à l'union des deux peuples qui l'habitent ?

2o L'usage officiel des deux langues, usage loyal et conforme au texte et à l'esprit du pacte fédératif, suffirait-il à cette union ?

3o Par « unité nationale » peut-on entendre l'unité de la race canadienne-française, et chercher alors ce que peut faire à cette unité la connaissance généralisée des langues française et anglaise ?

* * *

L'unité nationale des Canadiens français ! Cette dernière acception serait sans doute repoussée, avec un égal dédain, par les impérialistes britanniques et le Canadiens-tout-court, qui se piquent de n'être ni provincialistes, ni étroits. Des premiers je n'ai cure. Et, des Canadiens-tout-court, je ne me soucierais davantage, s'ils n'étaient que les fils suspects de la nationalité, politiciens pour la plupart sans principes, se réclamant exclusivement de la grande patrie confédérée pour n'être pas tenus de servir